



# VOIE PRO : FAITES CONNAÎTRE VOTRE « MAL ÊTRE » AU TRAVAIL !

MAI-JUIN 2023

**Les annonces souvent anxiogènes concernant des fermetures massives de spécialités dites non insérantes, les propos méprisants évoquant une reconversion des PLP en Profs des écoles, la réorganisation de l'organisation du travail à marche forcée ne permettent plus de travailler avec sérénité.**

**Il est absolument indispensable de faire connaître votre désabusement, votre mal être**

## RENSEIGNEZ LE REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ DANS VOTRE ESPACE PERSONNEL OU LE REGISTRE PAPIER DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Le Registre santé et sécurité au travail : un droit et une procédure nécessaires pour signaler un risque pour sa santé au travail et une atteinte à ses conditions de travail.

**Compléter le registre, ce n'est pas rédiger une pétition.** Il s'agit ici de manifester individuellement votre souffrance au travail et d'**alerter votre employeur** qui doit veiller à votre santé physique et mentale.

Renseigner le registre c'est être certain que votre message sera lu par votre employeur. C'est la certitude que les mandatés syndicaux des formations spécialisées (anciennement CHSCT) feront remonter vos expressions.

**C'est la certitude de peser davantage dans les différentes concertations dans cette réforme de la réforme ; plus vous serez nombreux à faire ce signalement plus votre voix se fera entendre !**

**Concrètement, écrivez dans le registre SST ce qui complique votre travail, ce qui vous fait peur, ce qui crée un malaise dans l'exercice de votre métier.**

Dans certaines académies, les registres vous permettent de proposer des solutions pour pallier à vos difficultés ; N'hésitez pas à proposer vos suggestions !

[Retrouvez toutes les informations sur le registre SST et la procédure de signalement](#)



